

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-472

RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE BORDEAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 058 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU 19 MARS 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil ordonne des travaux de réfection de la rue Bordeaux. Ces travaux comprennent, non sans s'y limiter, le remplacement du réseau d'aqueduc et de l'égout sanitaire, la réfection ponctuelle et la mise à niveau du réseau pluvial, la reconstruction des bordures, la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage, la reconstruction de la fondation de la rue et du pavage, l'aménagement paysager, la réfection arrière-bordure, le marquage de la chaussée, la signalisation et tous travaux connexes.
2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 6 058 000 \$, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux ordonnés, tels que représentés à l'estimation détaillée du coût des travaux, datée du 23 octobre 2023 et signée par M^{me} Patricia Lemoine, occupant le poste de chef de division – infrastructures, jointe à l'annexe A.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 058 000 \$ sur une période de 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux travaux d'aqueduc, d'entrée de service d'aqueduc, de conduite principale d'égout pluvial et de conduite principale d'égout sanitaire, un montant maximal de 3 431 000 \$ sera emprunté sur une période de 20 ans. Le remboursement en capital et intérêts de cet emprunt sera financé par une tarification d'aqueduc et égout, en mètres cubes, sur tous les immeubles desservis dans la ville.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux travaux de structure de chaussée, de pavage, d'éclairage et d'aménagement paysager, un montant maximal de 2 627 000 \$ sera emprunté sur une période de vingt 20 ans. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A – Estimation détaillée du coût des travaux datée du 23 octobre 2023

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling



Travaux de réfection de la rue Bordeaux

REG-472

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Total des coûts directs de construction	4 490 000.00 \$
Frais Incidents	
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	454 000.00 \$
Imprévu	454 000.00 \$
Taxes nettes	273 000.00 \$
Gestion de projet (En régie)	273 000.00 \$
Frais de financement	114 000.00 \$
TOTAL REG-472	6 058 000.00 \$

% de frais incidents

34.92%

Travaux de réfection de la rue Bordeaux



REG-472

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

311-STRUCTURE DE CHAUSSEE			
Cout des travaux			661 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	67 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	67 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	40 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	40 000.00 \$
Frais de financement		2%	17 000.00 \$
Total structure de chaussée			892 000.00 \$

312-PAVAGE			
Cout des travaux			846 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	85 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	85 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	51 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	51 000.00 \$
Frais de financement		2%	22 000.00 \$
Total pavage et bordures			1 140 000.00 \$

331-ÉCLAIRAGE			
Cout des travaux			231 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	24 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	24 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	14 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	14 000.00 \$
Frais de financement		2%	6 000.00 \$
Total Éclairage			313 000.00 \$

353-AMÉNAGEMENT PAYSAGER			
Cout des travaux			209 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	21 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	21 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	13 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	13 000.00 \$
Frais de financement		2%	5 000.00 \$
Total Aménagement paysager			282 000.00 \$

ANNEXE A

421-AQUEDUC			
Cout des travaux			713 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	72 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	72 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	43 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	43 000.00 \$
Frais de financement		2%	18 000.00 \$
Total aqueduc			961 000.00 \$

422-ENTRÉE DE SERVICE AQUEDUC			
Cout des travaux			222 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	23 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	23 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	14 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	14 000.00 \$
Frais de financement		2%	5 000.00 \$
Total entrées de service			301 000.00 \$

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT PLUVIAL			
Cout des travaux			821 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	83 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	83 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	50 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	50 000.00 \$
Frais de financement		2%	21 000.00 \$
Total égout pluvial			1 108 000.00 \$

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT SANITAIRE			
Cout des travaux			787 000.00 \$
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	10.00%	79 000.00 \$
Imprévus	%	10.00%	79 000.00 \$
Taxes nettes	%	4.9875%	48 000.00 \$
Gestion projet (en régie)		6%	48 000.00 \$
Frais de financement		2%	20 000.00 \$
Total égout sanitaire			1 061 000.00 \$

MONTANT DU RÈGLEMENT			6 058 000.00 \$
----------------------	--	--	-----------------


Accepté par Patricia Lemoine, Ing.
23 octobre 2023